

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 octobre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Fonction publique, à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Défense.

La mobilité interne permet aux fonctionnaires de développer leurs compétences et d'évoluer professionnellement au sein de l'administration publique. Les postes à pourvoir sont ouverts aux fonctionnaires de l'État, communaux ainsi que ceux des établissements publics qui souhaitent changer d'administration.

Selon la législation, les possibilités de la mobilité interne ne s'appliquent toutefois pas aux postes relevant du Corps diplomatique, des rubriques « Armée, Police et Inspection générale de la Police », « Enseignement » et « Magistrature », aux fonctions du groupe de traitement C1 du sous-groupe des douanes, ainsi qu'aux postes de pompier professionnel auprès du Corps grand-ducal d'incendie et de secours.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

- Combien de personnes ont, au cours des dix dernières années, quitté un poste dans le domaine de l'Armée, de la Police, de l'Inspection générale de la Police ou du Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour rejoindre l'administration générale par le biais de la mobilité interne ? Comment ces chiffres se répartissent-ils sur les différentes années et entre les domaines de l'Armée, de la Police, de l'Inspection générale de la Police et du Corps grand-ducal d'incendie et de secours ?
- Combien de personnes ont, à l'inverse, quitté un poste dans l'administration générale pour occuper un poste au sein de l'Armée, de la Police, de l'Inspection générale de la Police ou du Corps grand-ducal d'incendie et de secours ?
- Le gouvernement a-t-il connaissance du nombre de cas visés à la question n° 2 ci-dessus pour lesquels ce changement a entraîné une détérioration en termes de revenu ?
- Quelles pistes le gouvernement poursuit-il pour rendre une carrière au sein de l'Armée ou de la Police attractive pour les personnes ayant déjà effectué une carrière dans un autre domaine de la fonction publique ?

- Quelles pistes le gouvernement poursuit-il pour faciliter spécifiquement les transitions entre les carrières au sein de la Police, du Corps grand-ducal d'incendie et de secours et de l'Armée, et pour reconnaître les carrières lors de ces changements ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Ben Polidori
Député



Yves Cruchten
Député